

TITRE

N° CD22

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2022

---

VISANT À LIMITER L'ENGRILLAGE DES ESPACES NATURELS ET À PROTÉGER  
LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE - (N° 134)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CD22

présenté par  
M. Cormier-Bouligeon

-----

### TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« Proposition de loi visant à protéger les forêts françaises et à interdire leur engrillage ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vient préciser l'objet de la loi - la protection des forêts françaises et sa portée - l'interdiction de l'engrillage et non sa limitation.